

## **Annexe 1 – Information aux parents d’élèves / représentants légaux**

Chers parents d’élèves, représentants légaux et élèves majeurs,

Suite à une demande de la direction du Lycée Français, nous avons été sollicités pour étudier les possibilités existantes de procéder à un suivi des élèves ayant réellement participé au repas de la restauration scolaire afin que le Lycée puisse en rendre compte aux parents. Cette demande a été motivée par le fait qu’un certain nombre de parents d’élèves souhaitent savoir si leurs enfants ont bien pris leur repas à la cantine (il arrive que les enfants ne se présentent pas à la cantine, préfèrent jouer au foot ou autre pendant la pause du midi).

Comme les enfants n’ont pas toujours sur eux la carte de cantine nécessaire à leur identification par le lecteur de carte, le Lycée Français nous a suggéré la mise en place d’un scanner biométrique. Ce système est basé simplement sur la reconnaissance de l’empreinte de la main. Cependant, la législation en vigueur relative à la protection des données exige que les données biométriques saisies à l’aide d’un scanner biométrique soient considérées comme des données personnalisées et par conséquent, le prélèvement, le traitement et l’utilisation de ces données sont soumis à l’accord explicite de la personne concernée ou de son représentant légal (parent ou titulaire de l’autorité parentale). De plus, il existe une relation contractuelle directe entre vous en tant que parents d’élèves / représentant légal et Sodexo en tant que prestataire dans le cadre de la restauration scolaire. Vous devez savoir que les données biométriques utilisées par le scanner sont internes au dispositif et ne peuvent pas être exploitées ni par la Sodexo ni par le Lycée. Il s’agit simplement d’un système plus simple pour les enfants que la gestion d’une carte.

Pour ces deux raisons, nous (Sodexo) nécessitons deux autorisations par écrit de votre part en tant que personne concernée ou parents d’élèves / représentants légaux. Par la première vous nous autorisez à relever les données biométriques des enfants (élèves) à l’aide d’un scanner puis chaque passage à la cantine afin de procéder à une vérification de concordance avec les données enregistrées et ainsi pouvoir documenter la participation des enfants au repas. La deuxième autorisation nous permettra de communiquer au Lycée Français quels élèves ont réellement participé à la restauration scolaire, charge à la Direction ensuite de communiquer aux familles les élèves qui n’ont pas mangé à la cantine.

Que se passe-t-il si vous ne souhaitez pas que nous enregistrions les données biométriques de votre enfant ?

Pour que votre enfant puisse quand même participer à la restauration scolaire, nous lui proposons d’utiliser le système de lecteur de carte déjà existant lors de son passage à la cantine mais difficile à mettre en œuvre avec les enfants les plus jeunes. Dans ce cas, il vous incombe en tant que parent d’élève ou représentant légal d’assurer que votre enfant soit toujours muni de sa carte afin qu’il puisse être identifié et la preuve de son passage à la cantine fournie. Même si vous choisissez cette option, nous avons besoin de votre accord pour transmettre les données sur le nombre des passages à la cantine au Lycée Français.

Il n’y a aucune obligation de donner votre accord à la transmission des données sur la participation de votre enfant à la restauration scolaire au Lycée Français si vous ne le souhaitez pas.

A tout moment, et sans justification, vous êtes en droit de faire opposition à l'autorisation de prélèvement des données biométriques de votre enfant ou à la communication des données au Lycée Français. Pour faire opposition, il suffit de nous adresser une révocation par écrit.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

Sodexo Services GmbH  
Eisenstraße 9a  
65428 Rüsselsheim am Main

---

## **Annexe 2 – Autorisations parentales**

Autorisation

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_

- autorise que le suivi de la participation de mon enfant \_\_\_\_\_ au repas de la restauration scolaire soit fait par enregistrement de données à l'aide d'un scanner.
- autorise que les données sur la participation de mon enfant au repas de la restauration scolaire soient transmises à la direction du Lycée Français.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

La présente autorisation parentale attribuée à Sodexo Services GmbH peut être révoquée à tout moment. Pour ce faire, veuillez nous adresser une révocation par écrit à l'adresse suivante :

Sodexo Services GmbH  
Eisenstraße 9  
65428 Rüsselsheim am Main